

## 15ème législature

<b>Question N° : 43130</b>	De <b>M. José Evrard</b> ( Non inscrit - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> > La menace de mort politique est-elle de retour ?	<b>Analyse</b> > La menace de mort politique est-elle de retour ?
Question publiée au JO le : <b>14/12/2021</b> Question retirée le : <b>18/01/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. José Evrard alerte M. le ministre de l'intérieur concernant les menaces de mort reçues par M. Tanguy David. En effet, ce dernier a reçu de nombreuses menaces de mort, notamment via les réseaux sociaux, depuis qu'il s'est affiché publiquement aux côtés du candidat à la présidentielle M. Éric Zemmour lors d'un meeting à Villepinte le 5 décembre 2021. Il paraît impensable que l'on puisse être menacé de mort selon ses opinions politiques. Il faut rappeler que la peine de mort en matière politique avait été abrogée par le Gouvernement provisoire de février 1848 et fut une décision très populaire. Les Français du 21e siècle sont-ils retournés dans une période pré-1848 ? Doivent-ils avoir peur d'afficher leurs opinions politiques en public ? Doivent-ils s'habituer à vivre sous protection policière pour avoir osé exprimer une conviction ? Ainsi, il lui demande comment assurer à ce jeune homme une protection et une sécurité totale ainsi que pour ses proches et sa famille et quelles sont les mesures prises pour retrouver et condamner les auteurs de ces multiples menaces.